

Image not found or type unknown



Re-mariage à l'étranger

Par **ositopeluche**, le **12/08/2018 à 21:30**

Bonjour,

je me suis marié à l'étranger, je suis entré en France et quelques années plus tard j'ai pu acquérir (avec honneur) la nationalité française, et mon mariage à l'étranger a été reconnu en France (acquisition d'un livret de famille). Quelques années plus tard je me suis divorcé dans le pays où a été célébré mon mariage, mais le divorce n'a pas été validé (transcrit) en France, où je continue à être marié.

Ma question: Puis-je me marier à l'étranger sans être transgresseur de la loi (en France) en tant que bigame?

Dans l'attente de votre réponse,

Bien cordialement